

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt mars à 19 heures, le Conseil Syndical du Syndicat de Regroupement Scolaire Auchy-la-Montagne/Luchy dûment convoquée s'est réunie à la Mairie de Auchy-la-Montagne sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSELLE, Président.

Étaient présents : Mrs Alain ROUSSELLE, Antoine PERREARD, Alexandre PLOMMET, Mmes Raymonde MARTIN, Hélène LHOMME-MOREL

Était absent : Mr Bastien MULLOT

Mme Raymonde MARTIN a été élue secrétaire de séance.

I) Vote du Budget 2025

Monsieur le Président présente aux membres présents un projet concernant le budget primitif 2025.

Les membres du SIRS, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des présents le budget primitif 2025 en équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses : **505.20**

Recettes : **2 194.47**

Fonctionnement

Dépenses : **273 627.99**

Recettes : **273 627.99**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 2 194.47 (dont 1 689.27 de RAR)

Recettes : 2 194.47 (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 273 627.99 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 273 627.99 (dont 0,00 de RAR)

II) Délibération de demande d'Aide à la Préscolarisation en Zone rurale auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Président informe les membres qu'il faut formuler une demande au Conseil Départemental de l'Oise pour les aides accordées dans le cadre du fonctionnement des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux, RPI :

Il est demandé :

Une aide pour la rémunération de chaque agent technique spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) employé, qui doit assurer la surveillance des enfants durant leur transport.

Une aide forfaitaire annuelle fixée pour une durée hebdomadaire de travail de trois agents de 35 heures

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

III) Informations diverses

Participation des communes

Monsieur le Président, suite au vote du budget, donne le montant de la participation des communes d'Auchy-La-Montagne et de Luchy, avec un montant total inscrit de 193 827.99€ et de 119 enfants inscrits à la rentrée scolaire de septembre 2024, à savoir :

- Pour la commune d'Auchy-La-Montagne
 - 70 enfants soit 114 016.46€ (1 628.80€ par enfant)
- Pour la commune de Luchy
 - 49 enfants soit 79 811.53€ (1 628.80€ par enfant)

Dossier périscolaire 2025/2026

Monsieur le Président informe que la directrice du périscolaire à effectuer les modifications nécessaires au dossier pour la rentrée scolaire de septembre 2025, et demande à la Vice-Présidente de le relire avant impression des documents.

V) Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h05